

*Tout savoir  
sur...*

## LA MULTIRISQUE DES PROS

Protégez  
vos locaux  
professionnels  
et leur contenu

### Qu'est-ce que la Multirisque des Pros ?

L'assurance Multirisque Professionnelle est un contrat conçu pour protéger votre activité et vos biens professionnels. Avec l'Assurance Multirisque des Pros, en cas de sinistre, tels que Dégât des eaux, Incendie et Vol (votre protection varie en fonction des formules), vous pouvez poursuivre votre activité dans les meilleures conditions ou la relancer le plus rapidement possible, une fois les réparations nécessaires effectuées. Vous pouvez également prévenir l'impact financier d'un sinistre sur la pérennité de votre activité.

### Que permet-elle ?

L'Assurance Multirisque des Pros vous permet de regrouper en un seul contrat :

- **La protection de vos biens professionnels** : locaux et leur contenu professionnel, notamment en cas d'incendie, de catastrophe naturelle, de dégât des eaux, de vol ou de bris de matériels, de dommage électrique,
- **Les garanties au titre de votre Responsabilité civile** : en cas de mise en cause par un tiers dans le cadre de l'exercice de votre activité (vos employés, vos clients, vos fournisseurs ou autres).
- **La protection financière de votre activité** : perte de la valeur vénale du fonds de commerce, perte de revenus et/ou frais supplémentaires d'exploitation, suite à un sinistre garanti.

Vous bénéficiez également d'une assistance complète au quotidien et en cas de sinistre pour faire face rapidement aux conséquences éventuelles sur l'organisation de votre activité.

### Comment fonctionne-t-elle ?

Pour répondre à vos besoins, nous avons décliné notre offre en deux gammes distinctes :

- Commerçants et Artisans,
- Professions libérales et TPE du tertiaire.

Pour chacune de ces offres, vous avez le choix entre 3 niveaux de protection qui correspondent à nos 3 formules.

Pour savoir **quelle formule vous convient le mieux**, il est important de tenir compte :

- des biens professionnels que vous souhaitez assurer et de leur valeur (meuble, machine professionnelle, matériel informatique, marchandises, etc.),
- des garanties dont vous souhaitez bénéficier (être assuré en cas de vol et vandalisme ? Avoir une protection financière en cas de sinistre grave ? Être mieux protégé en période de pic d'activité ?).

Proposée en option, la **Télésurveillance des Pros** vous permet de bénéficier d'une protection 24h/24 et 7j/7 de votre local professionnel et de vos collaborateurs en cas d'intrusion ou d'agression.

# LA MULTIRISQUE DES PROS

Pour souscrire à notre offre, 3 conditions principales doivent être remplies :

- Votre chiffre d'affaires doit être compris entre 5 000€ et 1,5 M€.
- L'effectif global de votre entreprise ne doit pas dépasser 10 salariés si vous êtes un Commerçant ou un Artisan et 20 salariés pour les métiers du tertiaire.
- Votre activité professionnelle doit être domiciliée en France métropolitaine (y compris la Corse).

## Vos garanties

GARANTIES	DESSCRIPTIF	ARTISANS / COMMERÇANTS			PROF. LIBÉRALES / TPE		
		F1	F2	F3	F1	F2	F3
PROTECTION DES BIENS ET LOCAUX PROFESSIONNELS	<b>Dommages aux biens :</b> - Incendie et événements assimilés - Tempête, grêle, neige - Catastrophes naturelles - Attentats et actes de terrorisme - Dégât des eaux et gel	■	■	■	■	■	■
	<b>Dommages électriques</b>	■	■	■	■	■	■
	<b>Bris de glaces et d'enseignes</b>	■	■	■	■	■	■
	<b>Bris du matériel informatique et bureautique</b>	■	■	■	■	■	■
	<b>Bris de machines professionnelles</b>	■	■	■	■	■	■
	<b>Perte de marchandises réfrigérées*</b>	■	■	■			
	<b>Perte de liquides*</b>	■	■	■			
	<b>Dommages aux matériels et marchandises transportés</b>	■	■	■			
	<b>Dommages aux matériels transportés</b>				■	■	■
	<b>Bris de matériels professionnels en tous lieux</b>	■	■	■	■	■	■
	<b>Frais et pertes complémentaires</b>	■	■	■	■	■	■
	<b>Vol et vandalisme</b>		■	■		■	■
	<b>Surcroît d'activité*</b>			■			
	PROTECTION DE VOS RESPONSABILITÉS	<b>Responsabilité civile du fait des locaux</b>	■	■	■	■	■
<b>Responsabilité civile Exploitation</b>		■	■	■	■	■	■
<b>Responsabilité civile après livraison</b>		■	■	■			
<b>Responsabilité civile Professionnelle*</b>					■	■	■
<b>Défense Pénale et Recours Suite à Accident</b>		■	■	■	■	■	■
PROTECTION FINANCIÈRE	<b>Pertes d'exploitation</b>			■			
	<b>Pertes de la valeur vénale du fonds de commerce</b>			■			■
	<b>Frais supplémentaires d'exploitation</b>						■

\* si codes NAF et activités éligibles.

## Quels sont ses atouts ?

- Une souscription simple et rapide : un questionnaire simplifié, sans visite de risque.
- La prise en charge de la résiliation de votre contrat à la concurrence.
- Des garanties vous protégeant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de vos locaux (matériels transportés, matériels en tous lieux, Responsabilité civile, Assistance).
- Une option essentielle à votre activité : la Télésurveillance des Pros.
- Des garanties personnalisées et répondant à vos besoins.

# LA MULTIRISQUE DES PROS

## *Pour les Commerçants et Artisans*

- La garantie « Surcroît d'activité » qui permet la prise en compte, en cas de sinistre, de la saisonnalité des activités pour réévaluer la valeur de votre stock jusqu'à 50%.
- Des garanties spécifiques pour protéger vos marchandises : perte de liquides\*, perte de marchandises réfrigérées\*, dommages aux marchandises transportées.

## *Pour les Professions libérales et TPE*

- Le remboursement en valeur à neuf jusqu'à 5 ans après sa mise en service en cas de bris de matériel informatique non réparable,
- Les dommages aux matériels transportés et le bris de matériels professionnels en tous lieux.

## *Les « Plus Tranquillité » :*

- La prise en charge des mensualités de prêt : si vous avez un prêt Immobilier, Travaux, Matériel ou Équipement professionnel en cours chez Société Générale, pour votre bien professionnel assuré, et que celui-ci subit des dégâts qui dépassent 20 % de "sa valeur à dire d'expert", nous prenons en charge le remboursement du prêt jusqu'à la remise en état des locaux, dans la limite de 12 mensualités (hors crédit-bail mobilier et crédits LOA/LDD).
- La double assurance : dans la mesure où nous assurons votre nouveau local professionnel, nous maintenons gratuitement pendant 1 mois l'assurance de votre ancien local déjà assuré chez nous.

## *L'option Télésurveillance des Pros<sup>(1)</sup>*

Cette option vous permet de sécuriser votre local professionnel lorsque vous vous absentez et de vous protéger lorsque vous êtes à l'intérieur.

Une offre simple et parmi les plus compétitives du marché, en partenariat avec EPS, n°1 de la télésurveillance en France.

- 2 formules au choix : Détection PRO et Détection PRO +.
- Un abonnement tout compris (installation, maintenance, matériel, etc.).
- Dans les 2 formules, en cas d'agression ou d'intrusion, l'alerte est transmise au centre de surveillance EPS et vous en êtes immédiatement informés.
- Avec la formule Détection PRO +, un agent de sécurité intervient et organise les premières mesures de sauvegarde si nécessaire.

## **Quel en est le coût ?**

Le montant de votre cotisation d'assurance dépend :

- des caractéristiques du bien assuré (adresse, valeur des biens assurés),
- des caractéristiques de l'activité assurée (chiffre d'affaires, superficie, effectif, statut juridique, statut d'occupant, activité),
- des garanties souscrites (formule et option choisies).

*\* si codes NAF et activités éligibles.*

# LA MULTIRISQUE DES PROS

## Vos questions / Nos réponses

### ■ Quels sont les éléments inclus dans le contenu assuré ?

Ce sont tous les biens à usage professionnel, c'est à dire :  
marchandises, matériels professionnels, aménagements, fonds et valeurs, biens confiés, archives et objets personnels.

### ■ Un employé ou un client se blesse dans mes locaux, suis-je couvert ?

Votre garantie Responsabilité civile Exploitation vous couvre en cas d'accident causé :

- par un défaut d'entretien ou de signalisation dans vos locaux,
- par des produits que vous préparez ou distribuez,
- à l'occasion de l'utilisation de votre matériel professionnel.

Elle vous permet d'être protégé des impacts financiers qu'un incident de cette nature pourrait avoir sur vos revenus.

### ■ J'ai déjà un contrat Responsabilité civile Professionnelle dans le cadre de l'exercice de mon activité réglementée, ai-je besoin d'une Multirisque des Pros ?

L'assurance Responsabilité civile Professionnelle et la Multirisque des Pros constituent deux offres distinctes et parfaitement complémentaires :

- Vous avez l'obligation de souscrire un contrat d'assurance Responsabilité civile spécifique en fonction de votre activité (RC Médicale, RC des avocats ou des experts comptables, etc.).
- Avec la Multirisque des Pros, en cas de mise en cause par un tiers pour des préjudices causés dans le cadre de votre activité (chute accidentelle d'un visiteur, faute commise par un de vos employés), vous êtes protégé.

En complément, votre matériel professionnel est couvert à l'intérieur mais aussi en-dehors de vos locaux.

Ainsi, en cas d'incident, vous êtes sûr de pouvoir reprendre rapidement votre activité professionnelle.

### ■ Mon contrat actuel n'arrive à échéance que dans plusieurs mois, comment faire ?

- Vous pouvez souscrire dès aujourd'hui, nous vous garantissons le tarif jusqu'au jour où votre contrat prendra effet.
- De plus, nous nous chargerons en temps voulu de la résiliation de votre contrat actuel à sa prochaine échéance, après réception des éléments nécessaires.

(1) Le service Télésurveillance des Pros est opéré par EPS, n°1 de la télésurveillance en France (source : Atlas de la sécurité 2016) – SAS au capital de 1 000 000 euros - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG - Adresse de correspondance : 36 rue de Messines - CS 70002- 59891 LILLE CEDEX 9. R.C.S. Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z – N° TVA Intracommunautaire FR 92 338 780 513 - NIF Collectivité St Martin 179886 - L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité en date du 02/12/2013 sous le numéro AUT-067-2112-12-01-20130359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Services proposés en option aux Contrats d'assurance Multirisque des Pros, sous réserve des conditions et limites figurant dans les Conditions Générales, de disponibilités géographiques et d'éligibilité.

Contrats d'assurance Multirisque des Pros de Sogessur, d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en œuvre par AWP France SAS, sous le nom commercial de Mondial Assistance) et de Défense Pénale et Recours suite à Accident d'Aviva Assurances. Entreprises régies par le Code des assurances. Contrats présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IXe), en sa qualité d'intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 (orias.fr). Les événements garantis, les conditions, les limites et exclusions de garantie figurent au contrat.

Adresse de correspondance : MRPRO SOGESSUR - Gestion Assurances - 153 rue de Guise - CS 60688 - 02315 SAINT-QUENTIN



DEVELOPPONS ENSEMBLE  
L'ESPRIT D'EQUIPE